

## DECISION N°04/2025

### OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE L'ESPACE HORIZON

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du conseil municipal au maire ;

Vu la délibération n°536 du conseil municipal en date du 6 décembre 2024 portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article précité ;

Vu la décision n°06/24 du 18 janvier 2024 relative à la fixation des tarifs de location de l'Espace Horizon.

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La présente décision annule et remplace la décision n°06/24 du 18 janvier 2024.

Article 2 : Les tarifs de location de l'Espace Horizon sont fixés comme suit :

Pour les associations d'Ozoir (*Organisation d'événements*) **600€** par date réservée (après une date accordée par an à titre gratuit).

Pour les entreprises - Banques - Copropriétés (*Organisation Assemblée Générale - CA - réunion*) **1200€**

Pour toutes demandes extérieures à la ville d'Ozoir la Ferrière (*Amplitude de 12h*) **2100€**

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 13 janvier 2025

Madame le Maire  
Christine FLECK

